

Nécessité d'une reconsidération de la femme dans la pensée haïtienne

Publié le 2015-08-10 | lenouvelliste.com

Nombreuses sont les idées qui tentent d'expliquer la pensée haïtienne sur la femme, qui essaient de comprendre le rapport qui s'est développé entre femme, État et société en Haïti. Historiquement, pour élucider ce rapport, il nous faut d'une part tenir compte de la naissance difficile de notre État, d'autre part remonter dans la période coloniale pour mieux appréhender la représentation des femmes et se pencher sur la nécessité de reconsidérer la femme dans la pensée haïtienne.

Selon le Dr Madelaine Sylvain Bouchereau, dans *Haïti et ses Femmes, (une étude d'évolution culturelle)* 1957 p.65, « l'esclavage, à travers la dispersion des familles et des tribus, avait détruit l'organisation politique et social, avait anéanti l'influence du clan et avait amoindri la condition de la femme en la faisant considérer comme un instrument de plaisir passager».

Longtemps considérée comme étant un instrument de plaisir passager, la femme pendant la guerre de l'indépendance, nous explique Madelaine, « était devenue le centre de la famille et représentait le foyer pour L'Enfant, car le père, quand il existait, était toujours éloigné par la guerre ». En ce sens, il nous incombe, pour voir l'évolution des femmes dans la société postesclavagiste, de soulever les interrogations suivantes :

Quelle a été la place de la femme dans la nouvelle nation ? Comment est-ce que l'État s'est-il instauré ? L'instauration d'un type de pouvoir postcolonial a toujours été déséquilibré, nous explique le Dr Fritz Dorvilier, dans «La crise haïtienne du développement», car, selon sa pensée, l'institutionnalisation de celui-ci par un État n'a jamais poursuivi les objectifs généraux que se fixent les acteurs sociaux. Ce qui peut s'expliquer par deux raisons. D'une part, dans une perspective systémique, c'est-à-dire par rapport à l'attribution des rôles différenciés et hiérarchisés, l'État n'a jamais pu organiser un échange bifonctionnel, pouvant favoriser l'établissement des liens de solidarité entre les institutions sociales de base et les autres sous-systèmes du système sociétal. D'autre part, dans une perspective d'anthropologie politique, le Dr Dorvilier stipule que « l'État haïtien n'est pas né d'une longue période d'agir communicationnel et de gestion normative d'un groupe d'individus, mais découle d'un pacte sommaire entre des leaders ayant eu des intérêts divergents » (Dorvilier 2012, P. 74). Ce qui traduit bien ce manque de structuration dans les sphères directrices du pays au lendemain du premier janvier 1804, lequel manque a poussé les nouveaux dirigeants de cette jeune nation à appliquer, par mimétisme, l'ensemble des codes de lois de l'ancienne métropole, qui appliquait le vieux mythe de l'imbecillitasexu. Ce qui en aucun point, n'a favorisé l'émancipation des femmes dans notre pays, car aussi civilisé, dit-on, que les français étaient à cette époque, leur législation par rapport aux femmes, qui lorsqu'elles s'étaient mariées devenaient des mineures incapable d'exercer aucun droit civil, sans le consentement de leurs époux, paraissait beaucoup plus primitive, que les coutumes de nombre de sociétés que les Occidentaux appelaient les barbares.

Tout au long du XIXe siècle, les idées d'émancipation de la femme ont été au centre des débats, nombreux ont été les mouvements féministes qui visaient et visent encore aujourd'hui l'égalité entre les personnes.

En Haïti, en 1934, commença autour des femmes comme Madelaine Sylvain Bouchereau, Mne Pierre Hudicourt, Fernande Bellergerde, l'un des plus grands mouvements féministes qu'a connus le pays.

Les mouvements féministes dans le monde n'ont pas tous eu les mêmes orientations, certains ont été beaucoup plus radicaux que d'autres.

Dans notre pays, les différentes luttes menées par nos femmes, vers les décennies 30 à 60, ont connu un développement asynchrone par rapport aux autres sociétés. « C'est-à-dire que les mouvements qui s'effectuaient en Haïti, se faisaient au même moment historique que les mouvements qui se déclenchaient dans les autres sociétés, mais ne se développaient pas au même rythme. » Notons que malgré leur manque d'instruction relative, les femmes haïtiennes (menées par des dirigeantes instruites, qui ont formé la ligue féminine d'action sociale, n'ont jamais été violentes, dans leurs combats visant la revalorisation de leurs personnes.

A l'époque contemporaine, les actions portant vers l'égalité entre hommes et femmes s'inscrivaient dans une démarche internationale prônée à travers la déclaration universelle des droits de l'homme qui, en son article 1er prescrit que « tous les humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». Cette même

charte, dans son article 21.1, prescrit: « Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. »

Maintenant, suite à ces déclarations d'ordre international, suite au mouvement féministe qui ont lutté pour avoir un MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE et AUX DROITS DES FEMMES en Haïti, suite à la création de l'ONU-femme au sein de l'ONU, suite à la Constitution de 1987, qui accorde le suffrage universel, mais aussi donne la possibilité à tous de briguer n'importe quel poste, comment peut-on comprendre l'articulation des mouvements féministes actuellement en Haïti ? Comment s'est construite depuis le XIXe siècle, jusqu'à aujourd'hui, la représentation sociale de la femme dans la pensée haïtienne.

On ne peut répondre à ces questions sans porter un regard critique sur un ensemble de stéréotypes, un ensemble de textes littéraires, textes de loi, de musique et de slogans populaires qui portent atteinte à la dignité humaine.

Toutefois, nous pensons, tout en essayant de trouver des pistes de solutions à la problématique de l'intégration et du respect de la femme en Haïti, que cet article a ses limites. Il s'inscrit dans une perspective socio-historique qui, selon notre humble avis, peut nous aider à comprendre les divers rôles de la femme dans notre société et insister d'avantage sur la « nécessité d'une reconsidération de la femme dans la pensée sociale haïtienne ».

Dans la pensée haïtienne, la femme a toujours été honorée comme une bonne épouse et mère ravalée au rang de nourrice, elle assistait bien son mari comme une matrice qui donne un héritier à la famille et contribue à faire naître le mythe féminin. Elle valorisait l'homme, le reconnaît comme essentiel. Tandis qu'elle préparait sa petite fille à bien se comporter dans les ménages et se soumettre à l'homme comme son chef, son supérieur, l'associe à la douceur et à la protection, elle préparait son petit garçon à se percevoir invulnérable, intolérant, fort, machiste et dominateur. Cette bonne épouse, mère de grand citoyen, n'a pas été elle-même considérée comme telle.

Jean Jacques Rousseau écrit encore dans l'Émile ou de l'éducation (livre V): «plaire aux hommes, leur être utile, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce, voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès l'enfance». Asservie par des lois contre nature, vouée à l'oisiveté, prétendant les éviter des tâches pénibles, dupée, séduite par une facilité des conditions de vie, considérée comme une tentatrice, une belle image érotique qui attise les désirs de l'homme, elle acceptait son rôle de mère et ménagère. Privée des droits civils et politiques, avec des inégalités qui sévissent tant en matière d'éducation de formation et de salaire, faisant face à des violences sexuelles, des discriminations de toute sorte, sans oublier l'avortement et les mesures anticonceptionnelles qui sont jusqu'ici interdites, elles se sont vues enfermer dans des situations où la maternité devenait pour elle la seule issue. Dans son livre la Femme haïtienne devant la loi, le révérend père Micial Nérestant a su tracer cette lamentable situation dans laquelle la femme s'est vue

naître. A une certaine époque de l'histoire, le seul fait d'être femme était la cause de restriction de valeur, de droit et de libertés bafouées, dit-il ; entre autre, le principe dégradant était « à l'homme l'autorité » à la Femme la soumission».

Alors, comment dans de telles conditions, pouvaient s'accomplir les femmes haïtiennes ?

Les conditions macabres dans lesquelles elles évoluaient n'empêchaient pas qu'elles puissent servir pourtant à de grandes inspirations artistiques ; dans la peinture, la musique, la poésie avec les propos les plus flatteurs, qui cachent assez souvent beaucoup de stéréotypes.

Oswald Durand à travers son poème Choucoun a chanté la marabout aux tété doubout aux z'yeux clairé aux p'tits dents blanch còm'lait ,bouch couleur caïmite mais infidèle.- Ah ! Si Choucoun té fidèle ! On pourrait beau multiplier les exemples, ils conduiraient toujours aux mêmes conclusions. Chacun définit la femme avec ses appétits les plus égoïstes, mais, prise dans la réalité, la femme perd sa valeur humaine et est asservie, elle est alors peu encouragée en sport, en technologie, en politique, bref, dans les domaines intellectuels.

La société haïtienne reproduit et transmet généralement des modèles féminins très négatifs: elle maintient les stéréotypes de la femme-objet, de la mère, de l'épouse, belle, séductrice, tentatrice, faible et irresponsable, de la femme qui ne forme qu'un sexe purement décoratif. Mais Grâce aux différentes actions menées par des femmes pour l'égalité, la liberté, au fil des années, il y eu de profonds changements sociaux, les femmes deviennent de plus en plus libérées de certains clivages machistes, sexistes et de la tendance du vieux paternaliste, elles prennent d'avantage conscience de leur rôle à jouer dans le développement de la société et les efforts à consentir dans la réalisation de sa personne.

Des progrès notables sont aussi observés sur le plan juridique: avec le décret du 8 octobre 1982 sur les droits civils et politiques des femmes et la loi du 20 juillet 1929, la femme haïtienne a été habilitée à être témoin aux actes civils, aux testaments et à exercer toutes les fonctions.

En droit civil, les réformes ont trait à la pleine capacité juridique des femmes au domicile conjugal, l'exercice conjoint de l'autorité parentale, à l'administration conjointe des biens de la succession, à l'invocation par la femme de l'adultère comme cause de divorce au même titre que l'homme.

En droit pénal, les modifications concernant l'introduction des infractions spécifiques relatives aux agressions sexuelles, la qualification du viol comme crime contre la personne et la prescription de peines plus sévères pour la répression, la dépénalisation de l'adultère sont autant d'avance louable dans la lutte pour l'égalité et l'émancipation de la femme. De plus, l'égalité dans l'instruction où la femme a le droit d'apprendre, d'exercer le métier de son choix et la parité du salaire.

Cependant, ces avancées demeurent pourtant confrontées à deux tendances : la tradition et le progrès ; c'est dommage que le point de départ demeure toujours dans des stéréotypes et, comme l'a écrit Simone de Beauvoir, « les démentis de l'expérience ne peuvent rien contre le mythe ».

Aujourd'hui, aborder cette nécessité, c'est travailler pour atteindre un niveau de conscience aiguë sur les avancées qui se sont faites dans la lutte pour le respect des droits de la femme et insister sur les démentis formels qui sont apportés tant par des femmes que par des hommes au vieux mythe sexiste, machiste et le vieux paternalisme. C'est aussi commencer par reconnaître autrement l'intégration et la participation citoyenne de la femme ; il faut alors voir autrement, penser autrement, agir autrement. C'est commencer par prôner l'image d'une citoyenne engagée et responsable, d'une intellectuelle chevronnée, l'image d'une femme politique, de la femme entrepreneure qui pourfend les stéréotypes et prend son destin en main. Si les acquis sont jusqu'ici appréciables, ils en demeurent cependant très fragiles voir toujours confrontés par la mentalité machiste qui résulte d'un long processus de socialisation.

Il revient donc aujourd'hui à la femme de se distinguer valablement par son esprit, son influence tant intellectuelle qu'économique, politique et sociale et finir à jamais avec la vieille tendance qui porte à croire que toute femme est née avec sa fortune entre ses cuisses, que son intelligence n'est que dans ses ovaires.

La société entre autres a pour obligation de continuer à dénoncer avec force courage et par des mesure drastiques la nouvelle tendance des musiques et des slogans populaires qui portent atteinte à la dignité humaine comme : fanm se rat, si w gen yon fanm lèd pa mache avè l. Kitel l lakay pou l lave chodyè, pou l jete dlo sal: Fanm se tete, trip poul, fe wanna mache, ti mamoun. Avec des chanteurs et des DJ comme J-ONE, ft VAG LAVI, Tonny Mix et tant d'autres qui ne cessent de chanter des obscénités dans des musiques sans inspiration. Comme disait Lisa François de Fanm yo la: « Leur comportement ne fait que prouver leur incapacité, leur manque d'imagination. A défaut d'offrir un produit de bon goût au public, ils ne font que verser dans la facilité et la vulgarité jusqu'à choquer l'opinion ».

L'éducation désormais doit être orientée sur le respect de la personne humaine et sur l'équité des personnes. « Ça commence par l'éducation des enfants et des jeunes générations. Il faut changer les mauvaises habitudes » (J. C. Féthière).

Outre le système éducatif, toutes les autres institutions sociales doivent contribuer à cet objectif. Nous terminons avec ces phrases de père Micial Neressant et cet extrait du deuxième sexe pour dire que « l'aspiration générale est de voir reconnaître la différence entre les sexes, sans privilégier spécialement aucun d'entre eux. La tendance de notre civilisation planétaire est de dépasser le patriarcat et le matriarcat et de marcher en direction de personnes libres. Cela doit se faire dans le respect de la différence de l'un et de l'autre sexe et dans l'acceptation du droit de vivre à partir de cette différence». En ce sens, on peut affirmer que « le combat continuera tant que les hommes et les femmes ne s'estimeront pas semblables, tant que l'homme mystifiera la femme pour lui faire oublier son malheur, tant que la femme sera complice de sa destinée. Si la femme devenait autonome, tout le monde y gagnerait.

L'évolution doit être collective, l'éducation doit subir de profonds changements, notamment en matière de sexualité et de mixité scolaire. Il faudra aussi faire le deuil du charme féminin.